

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11B

**Date de transmission
en préfecture :**

14/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande de subvention au titre de la DETR 2025

Pour l'opération « Etudes pour la récupération d'une centaine de concessions en voie d'abandon au cimetière communal »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025,

Considérant les opérations éligibles

Considérant la saturation des concessions au sein du cimetière communal.

Considérant la nécessité de mener des études relatives aux inhumés et aux concessionnaires afin de connaître avec exactitude la situation des différentes concessions au sein du cimetière communal.

Considérant que ces études permettront à la collectivité de récupérer une centaine de concessions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'urgence
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Etudes pour la récupération d'une centaine de concessions en voie d'abandon au cimetière communal** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025**.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **140 000,00 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

OPERATION	Plan de financement
Etudes pour la récupération d'une centaine de concessions au cimetière	Etat (DETR 2025) : 92 000, 00 Commune : 48 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr